

Faits saillants de l'annonce



RÉSUMÉ DE L'ENTENTE

La Ville de Sept-Îles et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord ont conclu un accord concernant la vente du terrain de l'hôtel de ville pour un montant global de **18,5 millions \$**.

Le CISSS de la Côte-Nord fera l'acquisition du terrain et versera à la Ville une compensation financière pour la construction d'un nouvel édifice municipal.

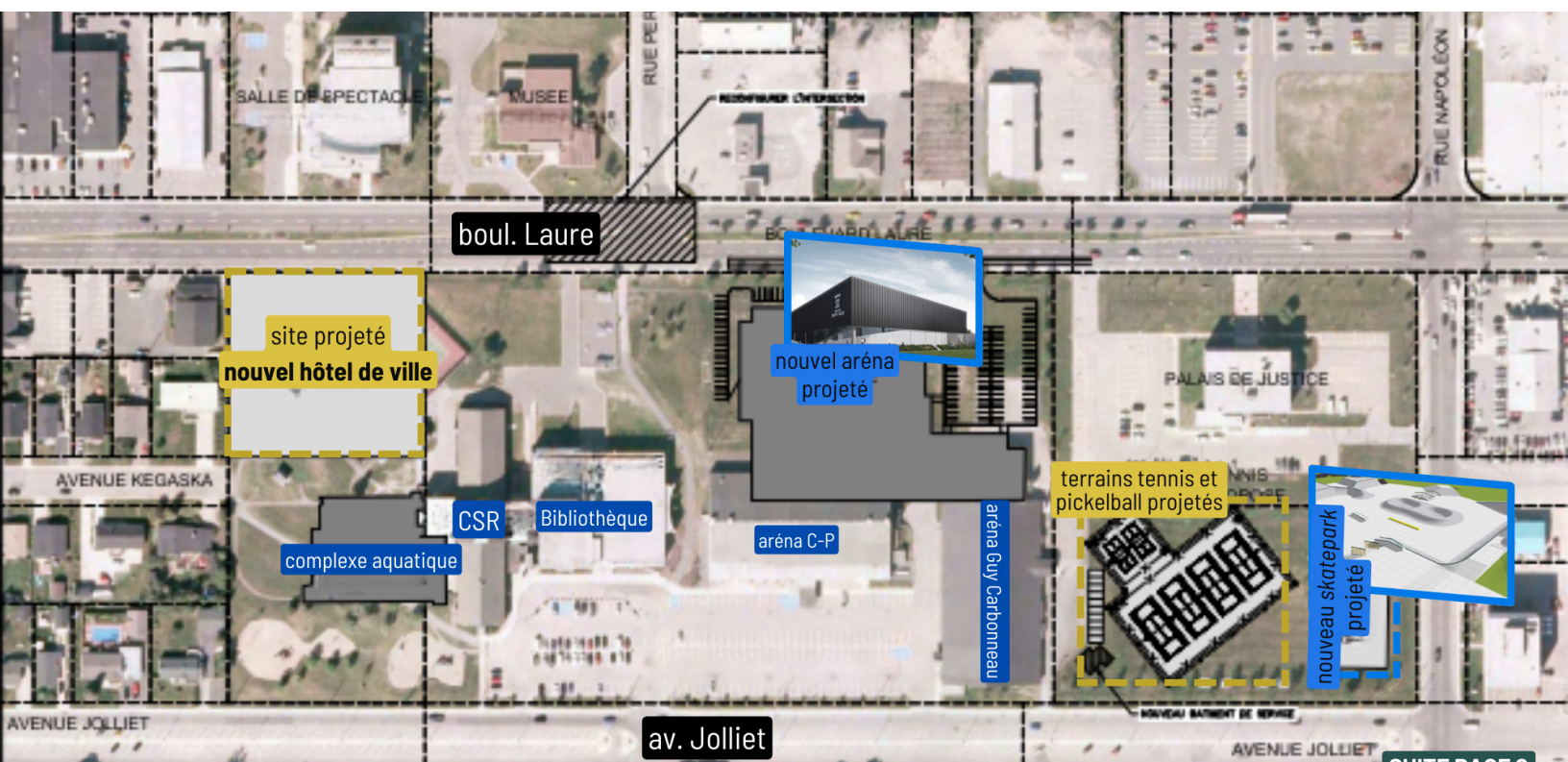
CONSTRUCTION DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE

EMPLACEMENT : Le nouvel hôtel de ville sera construit **derrière le Centre socio-récréatif**.

- Site central et accessible
- Intégration au cadre urbain et mise en valeur du secteur
- Ville propriétaire du terrain

TERRAINS DE TENNIS : Les terrains de tennis du Centre socio-récréatif seront **relocalisés avant la construction** du nouvel immeuble afin d'assurer le maintien des activités. Les nouveaux terrains (tennis et *pickelball*) seront construits **derrière l'aréna Guy Carbonneau**, à côté du site prévu pour l'aménagement du nouveau skatepark.

DURÉE DES TRAVAUX : Les travaux de construction devraient s'échelonner sur environ 15 mois, soit du printemps 2026 à l'été 2027



RELOCALISATION TEMPORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

Tous les services municipaux seront maintenus durant les travaux de construction du nouvel hôtel de ville.

- Les bureaux de l'hôtel de ville devraient être relocalisés temporairement dans l'édifice Place Sept-Îles.
- Les coûts de la relocalisation seront remboursés à la Ville par le CISSS dans le cadre de son projet.

COÛTS DU PROJET (ESTIMÉS)

Avec cette entente, l'impact financier pour la Ville de Sept-Îles de la construction d'un nouvel hôtel de ville sera sensiblement le même que de rénover le bâtiment actuel.

Construction - hôtel de ville <small>(incluant plans et devis)</small>	30 M\$
Déconstruction hdv actuel	1 M\$
Terrains de tennis	2 M\$
Total - coût du projet	33 M\$
Entente avec le CISSS	(18,5 M\$)
Coût net pour la ville	14,5 M\$

À confirmer : **Aide financière gouvernement du Québec - PRACIM (4 M\$)**

Coût estimé de la rénovation du bâtiment actuel : **14,1 M\$**
*Incluant frais de relocalisation temporaire

PROCHAINES ÉTAPES | ÉCHÉANCIER

- Mandats professionnels - PFT & plans et devis (nouvel hôtel de ville) **été 2024 - été 2025**
- Construction des nouveaux terrains de tennis **été 2025**
- Relocalisation temporaire des services municipaux à partir d'**août 2025**
- Déconstruction de l'hôtel de ville **automne 2025**
- Construction du nouvel hôtel de ville **printemps 2026 - été 2027**



PARC DES AÎNÉS

Le parc des Aînés conservera sa vocation.

- Le terrain sera **loué au CISSS pour la durée du chantier d'agrandissement**. Il permettra l'installation de roulottes de chantier et le stationnement des travailleurs.
- Le CISSS sera responsable de la remise en état du parc à la fin des travaux.